

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 491 Vœu relatif à l'installation d'une plaque à la mémoire de Pierre Mac Orlan.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Paris ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Considérant que Pierre Mac Orlan avait décidé de quitter Montmartre en 1913 pour le 10, rue du Ranelagh, que cette nouvelle adresse, plus calme lui a permis de travailler sur sa création en toute sérénité ;

Considérant qu'il y vécu de 1913 à 1927 ;

Considérant que la présence de Pierre Mac Orlan attira le tout-Paris dans le quartier du Ranelagh et notamment Louis Aragon, André Malraux, Jean Giono et Guillaume Apollinaire ;

Considérant que Guillaume Apollinaire décrivit son appartement du 10, rue du Ranelagh dans le poème Souvenir d'Auteuil in Le Flâneur des deux Rives ;

Considérant que Picasso peignit Mac Orlan dans l'appartement du 10, rue du Ranelagh ;

Considérant que Pierre Mac Orlan se maria à la Mairie du 16e arrondissement le 8 avril 1913 ;

Considérant l'apport artistique pluridisciplinaire majeur de l'œuvre de Mac Orlan au patrimoine français notamment dans les domaines de la littérature, de la chanson et du cinéma ;

Sur proposition de Danièle GIAZZI, Claude GOASGUEN, Pierre GABORIAU, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Eric HELARD, Béatrice LECOUTURIER, Grégoire CHERTOK, Julie BOILLOT, Stéphane CAPLIEZ et les élus du groupe les Républicains et Indépendants,

Émet le vœu :

- Qu'une plaque commémorative soit déposée sur la façade de l'immeuble se trouvant au 10 rue du Ranelagh dans le 16e arrondissement de Paris ;
- Qu'une cérémonie en son honneur soit organisée par la Ville de Paris.